



Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton de Rambouillet

*Saint-Arnoult
en Yvelines*

COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

DÉCISION DU MAIRE

n° 2023/36

Le Maire de la commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2021/043 en date du 25 mai 2021 du Conseil Municipal portant délégations permanentes au Maire, notamment : le point n° 4 : « *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un contrat de cession entre la compagnie « Demain existe » et la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour les représentations du spectacle « La belle lisse poire du Prince de Motordu » le mardi 14 novembre 2023 à 10 h et 14 h au Cratère dans le cadre du salon du livre pour les écoles de Saint-Arnoult-en-Yvelines,

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer un contrat de cession entre la compagnie « Demain existe » et la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour les représentations du spectacle « La belle lisse poire du Prince de Motordu » le mardi 14 novembre 2023 à 10 h et 14 h au Cratère dans le cadre du salon du livre pour les écoles de Saint-Arnoult-en-Yvelines,

ARTICLE 2

Le coût de cession, objet du contrat, est arrêté à 3 781,03 € TTC (trois mille sept cent quatre-vingt-un euros et trois centimes).

ARTICLE 3

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance et sera publiée conformément aux dispositions prévues par l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Saint-Arnoult-en-Yvelines, le 20 octobre 2023

Le Maire,

Joëlle JEGAT



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Hôtel de Ville

Place du Jeu de Paume - CS 50610 - 78514 Saint-Arnoult-en-Yvelines Cedex. Téléphone 01 30 88 25 25.